

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 476
MARSEILLE, les 7, 8 et 9 février 2020

RESOLUTIONS

Document approuvé le 9 février 2020

Classification du document : public

Réunion vendredi 7 février 2020 – 17h45 - 20h30 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absente et excusée : COSSON Valérie - FURNE Myriam – MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Bertrand LEFETZ	Communication Digitale
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Rappel réglementaire des votes électroniques :

Résolution 1 :

PALANQUEES MIXTES : CIRCUITS OUVERTS ET RECYCLEURS

La FFESSM émet les préconisations suivantes :

Donner aux plongeurs en circuit ouvert une information spécifique sur les recycleurs.

Privilégier l'encadrement des plongeurs recycleur par des encadrants qualifiés recycleur.

Les plongées d'enseignement du circuit ouvert à l'air par un formateur en recycleur ne sont pas conseillées.

Résolution 20/001 :

Vote :

Contre : 1 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

Résolution 2 :

SUIVI QUALITE DES FORMATIONS RECYCLEURS

Chapitre traçabilité et suivi qualité de la formation :

"Au plus 5 jours après la formation, le moniteur fait parvenir au stagiaire le formulaire qualité FORMATIONS

RECYCLEUR <https://forms.gle/VKmk4ubFZ7ND56wa9>, dans lequel les réponses peuvent être anonymes".

Résolution 20/002 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

1 – Point du Président (JL. Blanchard) :

- **International :** Beaucoup de turbulences à la CMAS surtout dues à l'Apnée et à son évolution internationale. Le Secrétaire Général Hassan BACCOUCHE a démissionné. La Présidente de la CMAS s'est lancée dans la mise en place d'un circuit professionnel avec une étape par continent (notion de « grands prix »), origine de ces turbulences.

25 % du nombre mondial de cartes émises par la CMAS l'est par la France.

- La dénomination de manche de coupe du Monde de tir sur cible organisée à Caen n'est pas adaptée en raison de difficultés à mettre en œuvre le règlement international actuellement en vigueur. Cette compétition est par conséquent transformée en « open international » de tir sur cible (modification validée par la CMAS).
- L'organisation des championnats du monde d'apnée en eau libre 2020 à Villefranche est annulée en raison de difficulté à faire face au nouveau cahier des charges de ce type d'épreuve (durée de l'évènement, logistique matérielle et leur impact sur la disponibilité des ressources bénévoles et le budget), aux capacités d'hébergement locales à cette période et au télescopage avec le circuit professionnel en cours d'installation.
- Projet d'Assurance Individuelle Accident (AIA) obligatoire : ce projet entre dans un projet plus vaste de réforme de la loi sur le sport. Il serait de nature à rendre obligatoire ce type d'assurance. Actuellement, aucune décision n'a été encore prise quant aux publics visés.
- Point secourisme : Renouvellement de l'agrément PAE FPSC jusqu'en 2023.
- Un document de *Recommandations de bonnes pratiques sur la plongée* a été élaboré par Medsubhyp. Actuellement, hors les représentants fédéraux qui siègent, nombreux, à titre personnel dans cet organisme, nous n'allons pas participer officiellement aux réunions que cet organisme propose de mettre en place dans la mesure où il n'existe aucune saisine de notre Ministère de tutelle. Une information en ce sens lui a été transmise.
- Rencontres interfédérales : Avec la FF Spéléo et avec la FF handisport.
- Point sur les RIPE.
- Point sur les Assises Méditerranéennes de la plongée le 20 mars (Cf site fédéral).

2 – Point du Secrétaire Général et points administratifs (S. Grandjean) :

- Coordination des problèmes informatiques.
- AG 28 et 29 mars à Aix les Bains.
- CDN 13 et 14 juin avec les commissions.
- AG les 12 et 13 décembre à Lyon.
- CDN octobre : 9, 10 et 11 octobre avec les commissions et régions.
- Calendrier des représentations des membres du CDN aux manifestations nationales :

ANIMATIONS NATIONALES

- Assises Méditerranéennes de la plongée : 20 mars. Toulon. : S.Gauchet, J.L.Blanchard, F.Di Méglio, J.Vrijens
- 2e Rendez-vous Nationale des Activités Subaquatiques : 16 mai. Nice. : J.L.Blanchard, F.Di Méglio

• UNSS

Challenge National : 17 et 18 mars à Chartres : H.Caron, P.Marc

HOCKEY SUBAQUATIQUE

- Manche 3 D1 M et D1 F : 30 mai-1er juin. : M.Ziane

CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Piscine : APNÉE - NAGE AVEC PALMES - TIR SUR CIBLE – PSP. 8-10 mai. Limoges. : M.Ziane, H.Caron, C.Celli, C.Delcausse, J.L.Blanchard, F.Merlo, J.L.Dindinaud, S.Allègre, P.Marc

APNÉE

- Championnat de France eau libre : 26-28 juin. Villefranche-sur-Mer. : J.L.Blanchard, F.Di Méglio, S.Gauchet

NAGE AVEC PALMES

- Championnat de France eau libre élite juniors-masters : 6-7 juin. Saint-Avertin. : AE.Cure

NAGE EN EAU VIVE

- Championnat de France de slalom : 17 mai. Cergy-Neuville. : F.Merlo
- Championnat de France de descente : 1er juin. Licq-Atherey. : S.Allègre

ORIENTATION

- Championnat de France : 30 mai au 1er Juin à Bisheim (67). : M.Masselle, M.Ziane

PHOTO VIDEO

- Championnat de France : 26 au 30 aout Marseille. : J.L.Blanchard, F.Di Méglio

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

NAGE AVEC PALMES

• Manche 3 Coupe du Monde clubs piscine : 18-19 avril. Aix-en-Provence. : JL.Blanchard, F.Di Méglio, F.Lizero, S.Grandjean

TIR SUR CIBLE

• Open International : 29-31 mai. Caen, France. : H.Caron, S.Gauchet

3 – Adoption Ordre du jour Assemblée Générale (S. Grandjean) :

Présentation.

Résolution 20/003 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 – Point d'étape concernant la refonte du site internet (B. Lefetz) :

Présentation.

5 – Point du Trésorier Général (JL. Dindinaud) :

Exercice clos au 31/08/2019 :

Produits : Licences : 140 848 (+146). La tendance laissait prévoir + 1000 Licences.
Certifications : 47 091 au 31/08/2019 (- 1688) et 62 120 au 31/12/2019 (-2 191)
Baisse des abonnements Subaqua -500 au 31/08/2019.

Résultat 2019 : - 530 924 €

Analyse Réalisé et Prévisionnel :

Produits : Vente de marchandises dont cartes : + 23 838 €
Production vendue : - 115 709 €
Au total – 91 871 € de chiffres d'affaires net.
Total des produits d'exploitation : + 229 139 €
Total des produits : 219 131 €

Charges : Achats de marchandises dont cartes : + 26 944 €
Charges externes (AG, suivi SHN, Championnats de France, interim, salon, transport marchandises, déplacement pôle, frais affranchissement...) : + 403 599 €
Salaires (départ retraite, licenciements) : + 42 096 €
Dotation amortissements et provisions : + 131 614 €
Autres charges (prime performance, tournée des plages, sub diverses manifestations, manif exceptionnelles...) : + 42 547 €
Total de charges : + 751 928 €

Résultat réel / Prev. : - 532 798 €

Soit un résultat de l'exercice / Prev – 532 798 € + 1 874 = - 530 924 €

Discussions et commentaires : se rappeler que ce résultat est fait sur un exercice de durée exceptionnelle de 8 mois au lieu de 12 mois ; cela ampute celui-ci de 4/12 d'exercice annuel. De façon fictive, si l'exercice avait couru jusqu'au 31 décembre 2019, le résultat aurait été moins défavorable.

Prévisionnel 2020 :

Licences : + 937 licences au 31 janvier vs 2019

Certifications : - 2 191 vs 2018 en décembre

Le prévisionnel sera présenté au CDN par voie dématérialisée ultérieurement, il faut encore procéder à des propositions d'arbitrage avec le président. En l'état actuel il n'est pas équilibré. Il devra être adopté par un vote par internet afin d'être joint aux documents accessibles aux clubs et SCA dans les délais impartis.

6 – Bilan du Salon de la plongée (O. Maire) :

Nouvel emplacement devant l'entrée : cette position n'est pas forcément une bonne chose : à réfléchir.

Bases fédérales sur le salon : Point.

Dernier salon pour Olivier MAIRE.

A la demande du Président, il est très vivement remercié pour son engagement et son efficacité.

7 – Point sur les sirènes (M. Lambinet) :

Présentation des produits liés à l'activité *sirènes* dans les autres organismes internationaux lesquels organisent déjà des formations et délivrent des cartes de certifications spécifiques.

8 – Développement Durable – Label écosub (S. Gauchet):

- *Trophée des activités subaquatiques responsables :*

* Remise du 3^{ème} Trophée (2018/2019) au Salon : Les plongeurs du futur.

* Modification du règlement : Un club a refusé son prix lors de la remise. Demande va être faite pour que le candidat ne puisse contester le résultat.

* Lancement du 4^{ème} Trophée (2020 – 2021) : **Eau delà du Handicap**.

Résolution 20/004 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- *Label Ecosub* : examen des candidatures. 4 dossiers reçus, 4 candidatures retenues :

* Apnée Passion (93)

* Roc Plongée (17)

* Club Aqua Sénart Plongée (91)

* Saint Malo Plongée Emeraude (35)

Résolution 20/005 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

101 labels décernés à ce jour.

- *Carnet de plongée en ligne* : Développement de *Cromis* (interface *sciences participatives*) : Année 3 du déploiement du carnet de plongée en ligne (convention Ministère des Sports)

Ajout du module naturaliste d'observation des espèces : CROMIS.

Cadragre financier : subvention 2020 du ministère (Agence nationale du Sport) : 29 000 €.

- *Point sur les réunions (CNB, CNML, Club DD des fédérations sportives), représentation fédérale :*

* Agenda 2020 :

- Sport&Coresponsable le 3 mars à Paris organisé par le CNOSF. Julie TINETTI y sera présente.

- Congrès mondial du 11 au 19 juin à Marseille organisé par l'UICN.

- Fête de la mer et des littoraux les 26 27 et 28 juin.

* Politiques de la mer et du littoral :

- Conseil national de la mer et des littoraux le 21 octobre et 14 nov. : avis sur la décentralisation en mer.

- Atelier national sur les bruits sous-marins - 16 janvier : état des connaissances des impacts sur la faune.

- Conseil national de la Biodiversité le 5 février : nouvelle stratégie pour les aires protégées.

9 – Féminisation (M. Ziane) :

Le groupe *Féminisation et mixité* essaye de répondre aux sollicitations.

Baisse des sollicitations ministérielles.

Sport féminin : point.

Newletter spécifique pour la journée internationale des femmes.

10 – Point sur la journée nationale sur la sécurité des activités subaquatiques en avril à Nice (JL. Blanchard) :

Le 16 mai à Nice à l'hôpital Pasteur ; cette journée est portée par le Dr Carl Willem.

Point.

11 – Sport santé : avancée du dossier (F. Di Méglio) :

Région SUD région pilote : 20 cadres formés beaucoup de cadres techniques. Beaucoup sont déjà impliqués dans le handisub.

En attente des cartes.

Le module de formation a été validé par le CNOSF le 5 décembre. Quelques modifications apportées par le CNOSF.

Le module de formation est en téléchargement sur le site de la fédé.

L'intégration de nos activités dans le module Medico sport est en attente de validation par le CNOSF (passage à la session de mars 2020).

Un carnet de suivi qui permet de fidéliser sera proposé lors d'une prochaine approbation dès lors que le cursus sera complètement installé.

12 – Evolution de la réglementation en archéologie subaquatique (JL. Blanchard) :

Nous connaissons cette problématique difficile qu'a apporté le changement de réglementation. Sur sollicitation du Président de la Commission nationale Archéologie, Jean-Louis Blanchard a organisé une réunion de travail entre Alain Delmas chargé de missions et le Président pour faire le point sur les difficultés réglementaires et envisager des pistes de solutions en contactant les différentes institutions concernées. Un courrier va être adressé au Ministère du travail et au DRASSM.

Réunion du samedi 8 février 2020, 9h00-12h30 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absente et excusée : COSSON Valérie - MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

1 – Point sur la mise en place du Conseil social et économique (CSE) (JM. Broner) :

Mise en place du CSE au sein de la Fédération, dispositif obligatoire qui fusionne 3 organismes en un seul, le CHSCT, le CE et les délégués du personnel.

Il y a eu négociation du protocole électoral avec le seul syndicat qui a répondu à l'obligation d'information : la CFTC. Lors de ce premier tour ont été élues Sophie MAES (titulaire) et Aurélie LESCURE (suppléante). Au deuxième tour ont été élues Sandra SOPRANO en titulaire et Julia THAI suppléante. Election valable pendant 4 ans.

Devoir d'information du Directeur : Le directeur profite de ce point à l'OdJ pour rappeler que la Fédération dispose d'un personnel exemplaire. Sa conduite, lors de la crise informatique, a montré et montre encore son engagement dans les grands projets de la Ffessm.

Pour autant et pour répondre au plus vite à notre organisation et à nos membres, les contraintes imposées par les développeurs ont conduit à des conséquences non nulles sur la santé mentale et physique de nos salariés.

2 – Présentation HelloAsso (S. Grandjean) :

Le SG fait état de la rencontre avec le Directeur de Helloasso. Solution gratuite des associations et des clubs pour recevoir des paiements sur internet.

Les outils : Formulaire de don, Crowdfunding, billetterie, paiement, adhésion, réseau.

L'offre réseau :

- Permettre à toutes les structures affiliées à la fédération de bénéficier d'une solution digitale simple, performante et gratuite pour collecter et gérer leurs paiements en ligne.
- Accompagner les structures affiliées dans leur prise en main des solutions via le soutien des équipes accompagnement HelloAsso
- Simplifier la remontée des informations collectées par les structures affiliées à la fédération au sein de notre système d'information national.

Résolution 20/006 : Engagement du Comité Directeur National sur une montée en puissance éventuelle rendue possible par cet organisme (initialisation du processus par de tests sur certains événements)

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 – Questions diverses :

- Les Clubs fiscalisés peuvent-ils prétendre à une place sur le village Fédéral du Salon de la Plongée au même titre que les SCA ?

Un espace a été créé et réservé aux structures ayant fait le choix d'être SCA, y a-t-il des raisons d'y intégrer des associations fiscalisées ?

Débat

Résolution 20/007 :

Vote :

Pour : 0 Abstention : 0

Vote : Refusé à l'unanimité des exprimés

- **Information du CDN visant la question posée par la commission juridique dans son rapport** : Est-ce qu'on pourrait exiger qu'un licencié soit nécessairement licencié dans un OD pour participer à la vie démocratique de celui-ci ? => **réponse ci-dessous : rapport de la CJN**

- **Information sur l'AFCAM** : Assemblée Générale se tiendra le vendredi 20 mars 2020, au CNOF. Idée de « tronc commun » en cours : former près de 3000 arbitres grâce à des modules de formation transversaux. Féminisation des arbitres et des juges. Par ailleurs, la loi *Lamour* dans son aspect exonération de cotisations sociales visant ce corps arbitral ne vivra que s'il y a une vraie volonté politique. Point sur l'arbitrage à l'UNSS. Création d'une Fédération Internationale pour les Juges et Arbitres Sportifs. Trophées de l'arbitrage : la commission *orientation* à l'honneur.

4 – Questions diverses :

Le paiement des ristournes des licences est fait à l'achat par mois. Les ristournes des cartes sont faites par la fédération et reversées l'année N+1 aux régions. Demande d'homogénéiser ces dispositifs. Sur le plan strictement comptable, il est très facile de pouvoir ristourner les certifications sur la base de l'exercice comptable. Le nombre de certifications n'est précisément connu que mois à mois. De surcroît, la base des ristournes n'est pas la même. **Dossier à l'étude quant à sa faisabilité.** Peut-on aligner le début et la fin de saison *licences* sur l'exercice comptable : non pas d'alignement à ce jour au vu de la nécessité d'une modification statutaire pour y répondre.

5 – Actualités et activités des SCA (A Delmas) :

Point sur les SCA :

Le nombre de SCA au 15 septembre 2019 : baisse de 2,6 % en 1 an. 444 SCA dont 32 SCIA, baisse principalement due au renforcement de la politique de radiation des SCA à moins de 11 licences. Radiation de 57 SCA et agrément de 37 nouvelles.

Soit 92% de parts de marché.

501 SCA gérées cette année.

L'implication fédérale des SCA du 15 septembre au 14 septembre :

Sur la vente de licences : 14 910 + 1,6 % soit 10,6 % des licences totales

Sur la vente des certifications : 14 813 (-148) – 1 % en 1 an. Soit 26% des certifications fédérales.

Sur la souscription des assurances : 414 SCA assurées chez AXA Lafont. Soit 93% du total des SCA.

Evolution sur 15 ans : Evolution constante sur le nombre de SCA et de licences, légère baisse sur les certifications.

La classification des SCA :

Le nombre total de SCA classifiées : 138 soit 31 % des SCA.

Le détail de la classification : SCA VIP 27 soit 6% des SCA elles délivrent 28 % des licences et 32 % des brevets, les SCA plus 111 SCA soit 25 % des SCA. Elles délivrent 46 % des licences et 46% des brevets.

Les autres SCA : 69% délivrent 26 % des licences et 22 % des brevets.

6 - UNSS (H. Caron) :

Challenge national UNSS des activités subaquatiques le 18 mars 2020 à Chartres. Présentation des 2 ambassadeurs de la FFESSM Guillaume BOURDILLAT et Alice MODOLO avec des démonstrations d'apnée.

Signature de la convention au Salon en présence de la Directrice nationale de l'UNSS, Mme COSTANTINI ainsi que du Directeur national adjoint Mr ANDREASSIAN.

Rôle de la commission nationale Mixte :

- Organiser la formation des jeunes officiels (arbitrage + organisation)
- Organiser la formation des enseignants
- Proposer des contenus pédagogiques aux enseignants
- Organiser un championnat d'hiver en piscine. Chartres 17-18 mars 2020 = compétition en relais, équipe mixte
- Organiser une rencontre d'été pour la découverte du milieu naturel juin 2020.
- Développer le sport adapté « handi » donc demande d'intégrer le référent Handi de la FFESSM à la CNM

Projets apportés par l'UNSS : Championnats du monde de natation pour les « nouveaux nageurs » à Vichy en 2021.

Jeux olympiques scolaires en Normandie.

Activités subaquatiques = activités en démonstration.

Déplacement des informations liées à la pratique de nos activités subaquatiques en milieu fédéral dans la rubrique « où pratiquer » + infos sur le recensement.

7 – Assemblée Générale Nationale 2020 (JL. Blanchard) :

Point.

8 – Charte des SCA :

Evolution de la charte des SCA : Il devient urgent de revoir la charte, d'une part pour adapter les modalités de calcul des avantages progressifs et des avoirs consécutifs aux nouvelles modalités d'exercice comptable fédéral et les évolutions du système informatique et d'autre part d'intégrer différentes évolutions contractuelles nécessaires. La nouvelle charte doit être validée lors du CDN de juin pour qu'elle soit adressée aux SCA au mois de juillet pour le renouvellement de septembre. Une version de travail modifiée va être préparée par Alain Delmas, Pierre Dunac et Jo Vrijens dans le mois de mars et envoyée ensuite au CDN. Première discussion au CDN de mars à l'AG, validation au CDN de juin.

9 – Point sur l'informatique interne (S. Grandjean) :

Remerciements à tous les salariés pour leur engagement et l'entraide entre les services.

Point et explications sur ce dossier.

Ouverture prochaine des espaces des commissions et des CODEP.

10 – Conseil National d'Attribution des Subventions :

Déficit au niveau de sa composition. Il manque un membre du CDN.

Proposition de Claude MARTIN :

Résolution 20/008 :

Vote à bulletin secret :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

11 – Point du DTN (R. Thomas) :

Conventions d'objectifs avec l'Etat

Celles-ci sont dorénavant gérées par l'Agence Nationale du Sport et non plus par la direction des sports, agence au sein de laquelle 2 évaluateurs ont été identifiés pour notre fédération à savoir madame Brigitte DEYDIER pour ce qui est du Haut niveau et Monsieur Michaël POUILLARD pour ce qui est du développement et de la gestion du PSF / crédits de la part territoriale.

Sur le haut-niveau, la convention d'objectifs devient le Contrat de Performance. Ce dernier est annuel et ne concerne que la NAP, seule discipline reconnue de Haut Niveau. Montant demandé : 189 500 € - Espéré à minima : 175 000 €. Rendez-vous mercredi 12/2 avec l'évaluatrice Haut-Niveau.

Sur le développement, la convention d'objectifs est pluriannuelle (CPO) et arrive à son terme en 2020. Les conditions d'évaluation des actions et de versement du dernier tiers (88 000 €) ne sont pas encore connues.

Point de situation sur le dossier équipement (un des 3 dossiers financés dans le cadre de la CPO)

Le pilote de ce dossier au sein de la DTN est Jérôme HLADKY.

Le document relatif aux préconisations en matière d'aménagement des équipements destinés à la plongée et aux sports subaquatiques est finalisé.

2 parties : Piscines et fosses de plongée et équipements en milieu naturel.

Nous avons eu recours aux services d'un architecte DPLG pour répondre aux attendus et en garantir la crédibilité

Les prochaines étapes : intégration dans le document de référence de la FFN intitulé « Piscine – Aide à la conception à l'intention des maîtres d'ouvrage » (RDV entre présidents et DTN FFESSM et FFN à caler) et présentation à la commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) de la Direction des Sports pour officialisation de la classification de nos équipements par l'Etat

L'édition d'un numéro spécial de Subaqua est à prévoir

Rappel des objectifs :

- Faire reconnaître officiellement nos préconisations fédérales
- Communiquer en interne
- Communiquer en externe

- Créer à terme une véritable division « équipements » afin d'accompagner les porteurs de projets dans la conception de l'équipement, la définition d'un modèle économique, la recherche de financements dont le CNDS Equipement et, à terme, l'apport de solutions de gestion (à signaler que Jérôme HLADKY accompagne actuellement plusieurs clubs et OD en la matière)

12 – Technique PE40 :

Passer le PE40 de 16 à 14 ans pose problème. Il y a eu une réponse prudente de la CMPN. La réponse de Medsubhyp, il y a de vrais risques quant à la méconnaissance totale des conséquences d'une plongée à 40 m pour des enfants de 14 ans. Demande de délai supplémentaire sur ce dossier.
Rien n'interdit pourtant d'avoir un produit médian.

Réunion du samedi 9 février 2019, 15h00-20h30 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absente et excusée : COSSON Valérie – DUNAC Pierre - MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France
- Mr Philippe DAVID	Normandie
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Jean Pierre LE ROUX représenté par MR BERGER	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thierry BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine

1 – Point du Président (JL. Blanchard) :

Points du Président.

2 – Point du Secrétaire Général et points administratifs (S. Grandjean) :

Dates :

AGN Aix les Bains 28 et 29 mars 2020.

CDN Juin : 12 13 et 14 juin 2020 avec les commissions.

CDN Octobre : 9 10 et 11 octobre 2020 avec les régions et commissions.

AGN électorale 13 et 14 décembre 2020 à Lyon.

3 – Point du Trésorier Général (JL. Dindinaud) :

Point du Trésorier.

4 – Point sur l’informatique interne (S. Grandjean) :

Remerciement au personnel fédéral.

Retour sur les événements depuis la bascule le 15 juillet.

Point sur le travail en cours, la reprise en main, qui nécessite du temps, par une nouvelle équipe en place chez le développeur et un prestataire de la fédération dédié à son suivi. Les espaces des Commissions et Département sont attendu courant février et mars ainsi que l’enrichissement de certaines fonctionnalités pour les Clubs et Comités Régionaux.

5 – Bureau des Manifestations ; projet championnats 2020 : Limoges ; apnée eau libre 2020 (S. Allegre – P. Marc) :

Les dates :

NAP et Apnée du 8 au 10 mai.

Tir et PSP les 9 et 10 mai.

Même format que l’an dernier.

Présentation du planning.

Conférence de presse le jeudi 9 avril 2020.

Besoins :

Organigramme compétition des commissions.

Planning détaillé avec échauffement, compétitions et podiums.

Identification de consultants techniques par discipline pour médiatisation.

Accueil dirigeants, le jeudi 7 mai, par la mairie de Limoges avec les membres du CDN présents, les commissions nationales et le Président de CODEP 87.

Point sur le championnat de France d’apnée à Villefranche les 26 et 27 juin 2020.

6 – Opération licence à 1 euro si certification N1 en Occitanie (N. Boulay) :

Opération qui a commencé en 2018 en réaction à la chute du nombre de licences notamment dans les SCA.

Du 1^{er} juillet au 15 septembre, à condition qu’elle soit assortie du niveau 1. : Le nombre de niveau 1 délivrés a doublé.

Sur l’été 2019 : 790 niveaux 1. Deux SCA ont rencontré des difficultés liées à notre crise informatique.

Le taux important de participation de pratiquantes et à souligner. Test sur 3 ans.

Ce produit plait bien, surtout aux SCA.

Bilan : la chute a été enrailée. Les SCA sont de plus en plus intéressées.

7 – Rapports des commissions :

*** Environnement Biologie :**

- Demande de faire connaître à la CMAS les Hors-Séries numériques, en versions anglaise

- Info concernant les plaquettes de signes

- CROMIS : Vient en substitution de BioObs.

Résolution 20/009 :

Vote rapport :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l’unanimité des exprimés

* Archéologie :

Point du rapport.

Résolution 20/0010 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Photo vidéo :

- Nomination instructeurs nationaux photo :

Mathias VASSELIN (SUD)

David RONDEAU (BPL)

Résolution 20/0011 :

Vote : IN Photo

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Modification du règlement du championnat de France photo indoor : possibilité donnée à tous les membres de l'équipe de traiter les images et pas seulement le photographe.

Résolution 20/0012 :

Vote : Modification Règlement du championnat de France indoor.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 20/0013 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Nage en Eau Vive :

Présentation du rapport.

Baisse des certifications pour la NEV.

Résolution 20/0014 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Tir sur cible :

Présentation du rapport.

Résolution 20/0015 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Hockey subaquatique :

Question concernant le site internet de la commission. Demande d'accompagnement et de formation.

Résolution 20/0016 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Orientation Subaquatique :

Présentation d'une petite vidéo sur les RIPE.

Demande de report de la manche de la coupe du monde qui a été annulée pour 2021. Pas d'engagement la question sera posée lors de la nouvelle olympiade.

Résolution 20/0017 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Technique :

Point sur le rapport du CDN de juin. Quelques points à revoir.

Vérification sur quelques éléments pour modification du rapport de la CTN du mois de juin.

Résolution 20/0018 :

Vote : Modification du rapport de la CTN.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

1 - Collège des instructeurs nationaux

- a) Proposition de nomination de 5 instructeurs stagiaires (Postes régions)
Conformément aux dispositions prises lors du dernier CDN concernant le nombre de postes attribués et les régions concernées la CTN propose la nomination des personnes suivantes :
- Adrian DAVID pour la Normandie
 - Christophe SANGELY pour le Sud
 - Florian HAMON pour Ile de France
 - Chantal MARGOUET pour la Corse
 - Cédric PEPIN pur Bretagne Pays de Loire

- Nomination INS :

Résolution 20/0019 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- b) Proposition de nomination de 5 instructeurs nationaux
Suite à la validation de leur cursus par le collège des IN lors de sa dernière réunion administrative de novembre 2019, la CTN propose la nomination au titre d'Instructeur National les personnes suivantes :

La numérotation doit se faire par ordre alphabétique.

- Joël ABISSE n°202
- Olivier ETIENNEY n°203
- Thierry FALZONE n°204
- Bertrand MARTIN n°205
- Eric MARTIN n°206

- Nomination IN :

Résolution 20/0020 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- c) Proposition de nomination au titre d'Instructeur National Honoraire :
A la demande du collège des IN et avec son approbation, la CTN propose la nomination à titre posthume de Mr Gérard LAMBERT au titre d'Instructeur National Honoraire.

- Nomination d'instructeur National Honoraire :

Résolution 20/0021 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- d) Proposition de nomination au titre d'Instructeur National Hors classe :
Le collège des IN et la CTN propose la nomination à titre posthume de Mr Richard POTHIER au titre d'Instructeur National Hors classe.

- Nomination d'instructeur National Hors classe :

Résolution 20/0022 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- e) Le délégué du collège des IN propose des modifications de règlement intérieur concernant les points suivants : (cf annexe 1.a.b.c jointe au rapport)
- Evaluation de la synthèse du mémoire ou de la production

- Modification du règlement intérieur du collège des IN :

Résolution 20/0023 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Prise en charge des instructeurs stagiaires au séminaire annuel
 - **Prise en charge des instructeurs stagiaires au séminaire : Pas de prise en charge des frais de déplacement.**
- Résolution 20/0024 :**

Vote :
Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 – Demande du référent national TIV :

- Modification des conditions de candidature au formateur de TIV : remplacer « être titulaire d'un diplôme fédéral d'encadrant reconnu par le code du sport » par « être titulaire d'un diplôme d'encadrant reconnu par le code du sport ».

Résolution 20/0025 :

Vote :
Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Demande de formation des techniciens à l'inspection des ESP :
Remplacer :

Prérogatives : - *Effectuer l'inspection visuelle des bouteilles de plongée, conformément à l'arrêté du 15/03/2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et au cahier des charges relatif à l'inspection périodique des bouteilles métalliques utilisées pour la plongée subaquatique.*

Par :

Prérogatives : - *Effectuer l'inspection périodique des équipements sous pression fixes (bouteilles tampons, filtres de compresseurs, soupapes de sécurité..) et des bouteilles de plongée métalliques avec leur robinet, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur (Arrêté du 20/11/2017) relatif à l'exploitation des équipements sous pression et au "Cahier des charges relatif à l'inspection périodique des bouteilles métalliques utilisées pour la plongée subaquatique".*

**Refus de la phrase en l'état et nous restons sur le texte existant : bouteilles métalliques et accessoires.
Pas de mention de soupape de sécurité.**

Résolution 20/0026 :

Vote :
Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 – Filière encadrant :

* *Présentation de la version finale.*

Retours dans les régions avec date butoir au 15 décembre.

Synthèse du pilote de groupe envoyée au Président de CTR

Arbitrage en CTN 25 et 36 janvier

Tous les points sont traités y compris ceux du CDN

Pour le libellé « Filière parallèle » : « Filière alternative » ou « Filière par capitalisation ».

Choix : « Filière par capitalisation ».

Résolution 20/0027 :

Vote : **Filière par capitalisation.**
Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Vérifier le positionnement des E4 dans les jurys.

* *Le livret pédagogique Initiateur et MF1 : Dans le futur livret dématérialisé et téléchargeable. Le livret pédagogique électronique présente de nombreux avantages : Il est gratuit facilement modifiable et personnalisable.*

Une pochette unique pour les livrets pédagogiques initiateurs MF1 et MF2.

Tant que ces livrets ne sont pas intégrés sur le site de la fédé ils ne seront pas utilisables.

4 – Cours plongée Jeunes :

Actualisation du cursus. Travail réalisé par Boris Vladic. Harmonisation avec les cursus de plongeurs adultes, simplification et suppression des redondances.

Demande à la CTN de préciser la position des DE et CC dans les jurys.

5 - EPI :

Maintien d'une question sur les EPI dans les examens.

La CTN s'interroge sur l'opportunité de maintenir cette obligation et sollicite l'avis du CDN ?

Comme pour les textes concernant le Développement Durable, le dossier EPI est un dossier à en devenir donc il faut maintenir des questions de culture générale, seulement pour valider la connaissance de leur existence. C'est une possibilité mais pas systématique.

Résolution 20/0028 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* PSP :

Présentation du rapport.

Question réglementation : Lorsqu'un plongeur est mis en situation d'autonomie, il doit posséder le brevet au minimum du PE12 pour la pratique hors compétition.

Pour la compétition, il faut au minimum être niveau 1 FFESSM.

Règlement CMAS alignement des règlements.

Point concernant l'organisation de manifestations ludiques (réception encadrées) lors du championnat de France. Demande à la commission juridique pour étude.

Résolution 20/0029 :

Vote : Rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du dimanche 9 février 2020, 9h00-12h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal - DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – FURNE Myriam - GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MERLO Francis – SAVOUREY Patrick - VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absente et excusée : COSSON Valérie – DUNAC Pierre - MASSEL Marielle

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France
- Mr Philippe DAVID	Normandie
- Mr Lucien LOUISSON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Jean Pierre LE ROUX représenté par MR BERGER	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Auvergne Rhône Alpes
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales :

- Mr Thiery BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention
- Mr Claude PHILIPPE	Nage avec Palmes
- Mr Patrick DUPRAT	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Patrick RAGOT	Photo Vidéo
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Bob SEVERIN	Plongée Sportive en Piscine
- Mr Eric HEBERT	Technique
- Mr Christophe MARTINEL	Tir sur Cible Sub

1 – Rapports des commissions :

*** Plongée Souterraine :**

- Carte Moniteur PS CMAS *** : Proposition de créer un cadre FPS3 qui aurait droit à cette carte Moniteur PS CMAS.

Le titre d'instructeur n'est pas un diplôme mais une fonction.

Accord de principe à condition que nous n'achetions plus de cartes CMAS PS à celle-ci. Il est rappelé que nous disposons de la marque CMAS et que nous produisons les cartes. Nous sommes donc responsables de ce que l'on y inscrit. La commission doit faire une proposition en ce sens.

Résolution 20/0030 :

Vote : Accord de principe.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point sur un record plongée souterraine.

Résolution 20/0031 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Apnée :**

Mise à jour du Manuel de Formation apnée Juge Fédéral Apnée 1^{er} degré.

Stage initial : possibilité pour les CODEP d'organiser des stages initiaux, la validation des JFA1 reste du ressort des régions : Pas d'organisation directe par les CODEP.

Mise à niveau du cursus de formation en fonction du règlement 2020.

Cursus HandiSub Apnée : création des cartes EH1A, MEF EH1A, MFE EH2A ainsi que les cartes des pratiquants PESH Apnée Statique, PESH Apnée Horizontale PESH Apnée Verticale.

Résolution 20/0032 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Point sur le record en préparation.

*** Nage avec Palmes :**

Points du rapport.

Résolution 20/0033 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Pêche sous-marine :**

Points du rapport.

Résolution 20/0034 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Question concernant la justification de la RC en cas de contrôle là où les autorités contrôleuses affirment ne disposer d'aucun élément pour lire les QR sur notre licence. Création d'un groupe de travail sur cette problématique avec la Commission et Pascal MARC, membre du CDN.

*** Médicale :**

- *Manuel du Médecin fédéral* : Document diffusé en 2013, pas de mise à jour depuis, projet en cours.

- *Aspirine et secourisme* : retrait de l'aspirine des référentiels de secourisme fédéraux : quelle réponse du Ministère ? : Le Ministère confirme bien que l'aspirine n'est pas dans le Code du sport. L'aspirine est toujours présente dans la fiche de sécurité. La fédération préconise l'abandon de la présence de l'aspirine dans la fiche de sécurité annexe 19. Le CDN rend exécutoire à effet immédiat les préconisations de la CMPN du retrait des référentiels de secourismes fédéraux de l'aspirine, sous réserve de la position écrite de la Direction des sports concernant l'annexe de la fiche de secours. Le DTN et le Président vont s'adresser au Directeur des Sports.

Résolution 20/0035 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

- *Modèle de CACI* : Demande de retrait des cases à cocher concernant la reprise de l'activité après un accident de plongée et la référence à l'Handi. Rajouter une case pour la pratique de la compétition. Il faut garder l'information.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à, Rayez la mention inutile*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

- de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**
Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.
Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

date :

Résolution 20/0036 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Point sur la pratique du PA20 à partir de 16 ans : C'est une question de modification du code du sport.
- Point sur la pratique du PE40 à partir de 14 ans : A date d'aujourd'hui le dossier n'est pas prêt, il y a trop de restrictions. Ne pourrait-on pas pour la tranche de 14 à 16 ans de créer un produit intermédiaire. Pas de modification pour le moment dossier à l'étude avec la CMPN la CTN.

Résolution 20/0037 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Demande du président de la fédération : Est-ce qu'en réserve nous pourrions avoir une petite banque d'articles pour Subaqua ?

*** Juridique :**

Points du rapport.

Question 1 : Demande de sensibiliser les Présidents de Comités régionaux à l'obligation de mise en place de Conseils Disciplinaires ?

Un rappel doit être fait dans la revue ; mises-en place après les prochaines élections des équipes régionales.

Question 2 : Est-ce qu'on pourrait exiger qu'un licencié soit nécessairement titulaire d'une licence délivrée par l'intermédiaire d'un OD pour participer à la vie démocratique de celui-ci ?

Selon l'article L 131-6 du Code du Sport « La licence sportive est délivrée par une fédération sportive ou en son nom. Elle ouvre droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement ».

Or les Statuts (art.5) et R.I. (art. II.1) de la FFESSM prévoient que la licence confère à son titulaire le droit de participer à l'ensemble des activités de la fédération et à son fonctionnement sans distinction ou limite aucune. Ces dispositions s'imposent à tous et notamment aux organes déconcentrés de la FFESSM (Cf. Art. 4 des Statuts de la FFESSM) et à leurs commissions et collèges ...

Dès-lors toute disposition qui serait contenue dans des Statuts ou RI d'un comité départemental ou régional, ou encore dans le règlement d'une commission ou d'un collège, afin de limiter les droits conférés par la licence à son titulaire, est bien évidemment nulle et non avenue et donc de nul effet.

Résolution 20/0038 :

Vote : Rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 – PSF et subventions 2020 « part territoriale » (R. Thomas) :

Le DTN présente le PSF et les 3 document de référence déclinés à la demande de l'Etat via le CNOSF et l'ANS.

Rappel est fait des actions conduites et à conduire :

- Mise en place de 2 groupes de travail lors de la réunion des Présidents qui s'est tenue à Marseille les 21 et 22 septembre :

* GT1 : choix d'un dispositif et définition du process de gestion.

* GT2 : identification des critères d'attributions des subventions « part territoriale ».

- Présentation et adoption des propositions des 2GT au CDN d'octobre :

* Mise en place d'un Conseil National d'Attribution des Subventions PSF / Composition et identification des membres.

* Mise en place de Conseil Territoriaux d'Attribution des Subvention dans chaque région

* Adoption des 3 orientations fédérales prioritaires et leur déclinaison

* Process de gestion et critères d'éligibilité des clubs.

- Information des OD

- Rencontre ANS.

Le DTN décline le mode opératoire proposé pour les demandes de subvention « part territoriale 2020 » des OD et des clubs, et sollicite le vote du CDN concernant les résolutions suivantes :

Critères d'attribution des subventions :

- Part des crédits attribués aux clubs devant devenir à terme la part majoritaire des subventions attribuées :

Augmentation de 10% au maximum des crédits dédiés aux clubs par rapport à 2019 dans le cas où la part club ne serait pas majoritaire (au cas par cas d'une région l'autre).

Résolution 20/0039 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Part de financement d'origine publique dans le financement d'une action :

Maximum 60% du montant global au total des crédits d'origine publique (dont part territoriale)

Résolution 20/0040 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Seuil de financement (1500 € pour être éligible et part de financement d'origine publique) :
Montant global qui résulte d'une seule action ou d'un cumul d'actions.

Résolution 20/0041 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Dispositifs fédéraux éligibles pour chacun des 3 objectifs opérationnels imposé par l'ANS :

Résolution 20/0042 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Critères d'évaluation d'une action, barème de notation et mode de calcul du montant de la subvention attribuée :

Résolution 20/0043 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Le process d'attribution avait été voté par le CDN en octobre 2019 quelques légers amendements ont été apportés

Résolution 20/0044 :

Vote : Nouveau process corrigé.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Nombre maximal de projets déposés par chaque type de structure (limiter la « charge » pour les CTAS > volume à traiter, éviter la perte de qualité des projets, limiter l'émission des moyens...)

- 4 actions maximum pour les Clubs
- 6 actions maximum pour les CODEP
- 8 actions maximum pour les COREG

Résolution 20/0045 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Mutualisation :

Possibilité pour un CODEP ou un COREG de porter des actions mutualisées entre plusieurs clubs d'un même territoire ou pour un COREG de porter des actions mutualisées entre plusieurs CODEP de son territoire.

Les autres points du DTN n'ayant pu être abordés, ces derniers seront soumis au vote électronique.

Fin du CDN à 12h40.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

